



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2026-149

PUBLIÉ LE 12 JUIN 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2026-06-08-00005 - ARRETE 2026-DOS UAPB-0030 portant modification de la composition du Comité de Protection des Personnes OUEST I (4 pages) Page 3

R24-2026-06-09-00001 - ARRETE 2026-DOS-UAPB-0029 portant modification de la licence d'une officine de pharmacie sise à SELLES SUR CHER (41) (2 pages) Page 8

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-06-08-00005

ARRETE 2026-DOS UAPB-0030 portant
modification de la composition du Comité de
Protection des Personnes OUEST I

**ARRETE 2026-DOS-UAPB-0030
portant modification de la composition
du Comité de Protection des Personnes OUEST I**

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté du 25 octobre 2021 fixant le règlement intérieur type des comités de protection des personnes ;

VU l'arrêté ministériel du 22 avril 2024 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes ;

VU la décision n° 2026-DG-DS-0001 du 25 février 2026 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

VU la lettre de candidature de Monsieur THOREAU Benjamin en date du 16 avril 2026 réceptionnée par voie dématérialisée le 30 avril 2026, pour des fonctions au sein du Comité de Protection des Personnes ;

VU la lettre de candidature de Monsieur MASSOT Victor en date de 26 janvier 2026 réceptionnée par voie dématérialisée le 30 avril 2026 pour des fonctions au sein du Comité de Protection des Personnes ;

CONSIDERANT que la composition du Comité de Protection des Personnes doit être mise à jour ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont nommées en tant que membre du Comité de Protection des Personnes OUEST I sis à l'hôpital Bretonneau - centre hospitalier universitaire de Tours – 2 boulevard Tonnellé – 37044 Tours Cedex 9, les personnes mentionnées dans l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 : Monsieur MARTIN Jean-Louis est désigné parmi ces membres comme personne qualifiée en matière de protection des données conformément à l'article L. 1123-7.

ARTICLE 3 : Le mandat des membres est de trois ans renouvelable et prend fin au terme de l'agrément du comité. Conformément aux prescriptions de l'article R. 1123-8 du code de la santé publique, en cas de vacance d'un siège survenant en cours de mandat, le remplacement intervient dans les mêmes conditions que la nomination pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux personnes concernées ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : L'arrêté 2026-DOS-UAPB-0003 en date du 23 mars 2026 de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant composition du Comité de Protection des Personnes OUEST I est abrogé.

ARTICLE 6 : La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 8 juin 2026
Pour la directrice générale,
La directrice de l'Offre Sanitaire,
Signé : Sabine DUPONT

1^{er} COLLEGE
Personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine,
Monsieur MARIE Patrick
Monsieur LEPAGE Henri
Madame BONTE Stéphanie
Madame BLUM Fabienne
dont au moins quatre médecins
Docteur SAUDEAU Denis
Docteur SCEMAMA DE GIALLULY Eric
Docteur MONTAGNON Bernard
Docteur LIONNET Benoît
Docteur THOREAU Benjamin
et dont au moins deux personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie
Docteur SALIBA Elie
Docteur ALISON Daniel
Docteur BERTRAND Philippe
Médecins spécialistes de médecine générale
Docteur JAMET Juliette
Pharmaciens hospitaliers
Madame TOLLEC Sophie Monsieur MASSOT Victor
Auxiliaires médicaux
Madame CARRIOT Michèle

2^{ème} COLLEGE**Personnes qualifiées en raison de leur compétence à l'égard des questions d'éthique**

Professeur DEQUIN Pierre-François

Madame GUERIN-LEGRAND Valérie

Madame BERNAUD Anne

Personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale

Monsieur MARTIN Jean-Louis

Madame CHAUVIN DE RUFFRAY Marie-Emmanuelle

Monsieur MAZURIER Frédéric

Madame CHEMROUK Yasmine

Madame TOPOROWSKI Emma

Personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière juridique

Madame MALIVOIR Bettina

Docteur CONTY-HENRION Odile

Madame LUCON Delphine

Représentants des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L 1114-1 du code de la santé publiqueMonsieur CARLIER Pierre
représentant l'Union Départementale des Associations Familiales d'Indre-et-LoireMadame BEAUCHAMP Dominique
représentant l'association Touraine France Alzheimer 37Madame AUMOND Catherine
représentant l'association AIDES OrléansMadame LAMACHERE Anne Marie
représentant le comité départemental d'Indre-et-Loire de la Ligue contre le cancerMadame DELEPINE Roselyne
représentant le comité départemental d'Indre-et-Loire de la Ligue contre le cancer

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-06-09-00001

ARRETE 2026-DOS-UAPB-0029 portant
modification de la licence d'une officine de
pharmacie sise à SELLES SUR CHER (41)

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE**

**ARRETE 2026-DOS-UAPB-0029
portant modification de la licence
d'une officine de pharmacie
sise à SELLES SUR CHER (41)**

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la Santé Publique, et notamment le Chapitre V « pharmacie d'officine » du Titre II du livre 1er de la cinquième partie ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

VU la décision n° 2026-DG-DS-0001 du 25 février 2026 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2012-SPE-0094 en date du 18 octobre 2012 de l'Agence régionale de santé du Centre modifié par arrêté n° 2012-SPE-0097 du 25 octobre 2012 portant autorisation de transfert de l'officine de pharmacie de Madame CORBANESE-REYNOUARD du 77 route de Romorantin vers la ZAC les Grands Pantalons – Petite rue Chapon au sein de la commune de SELLES SUR CHER (41130) ;

VU le compte rendu de la réunion du 23 mai 2013 du conseil de l'Ordre des Pharmaciens de la Région Centre portant notamment sur l'enregistrement de la déclaration d'exploitation par la SELARL Pharmacie CORBANESE-REYNOUARD représentée par Madame CORBANESE-REYNOUARD Anne – pharmacienne titulaire de l'officine de pharmacie sise ZAC les Grands Pantalons – Petite rue Chapon à SELLES SUR CHER ;

VU le courrier transmis par voie électronique le 18 mai 2026 de Madame CORBANESE-REYNOUARD Anne – pharmacienne titulaire de l’officine sise à SELLES SUR CHER sollicitant la modification de l’adresse de la licence de son officine ;

VU l’attestation en date du 18 mai 2026 de la mairie de SELLES SUR CHER certifiant que l’officine de pharmacie est située au 1 rue Jean Chick – 41130 SELLES SUR CHER ;

CONSIDERANT que les locaux officinaux sont situés à l’angle de la rue dénommée « Petite rue Chapon » et de la rue Jean Chick ; que l’adresse postale au 1 rue Jean Chick a été attribuée postérieurement à l’autorisation de transfert de la pharmacie CORBANESE-REYNOUARD ;

CONSIDERANT ainsi que la licence doit être mise à jour ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Aux articles 1^{er} et 4 de l’arrêté n° 2012-SPE-0094 en date du 18 octobre 2012 de l’Agence régionale de santé du Centre modifié, la mention « Petite rue Chapon » est remplacée par « 1 rue Jean Chick ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l’objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication soit :

- d’un recours gracieux auprès de la directrice générale de l’Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d’Orléans.

ARTICLE 3 : La directrice générale de l’Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 9 juin 2026
Pour la directrice générale,
La directrice de l’Offre Sanitaire,
Signé : Sabine DUPONT